

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à vingt heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 septembre 2017

Présents : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Joubert, Michener, Prieur, Tartarin

Excusés : Mmes Beauvais, Galisson, de Saint-Seine,

Secrétaire de séance : Mme Joubert

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

N° 2017-41: AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG –
RÉALISATION D'UN EMPRUNT

7.3 Finances locales - emprunt

Afin de financer les travaux d'aménagement du centre-bourg, le maire propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant total de 100 500 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	100 500€
Frais de dossier	120 €
Durée de la période	Trimestrielle
Durée d'amortissement	10 ans
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt	0,80 %
Profil d'amortissement	Amortissement progressif
Condition de remboursement anticipé volontaire	Avec indemnité

Le montant des intérêts sera de 4 174 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer l'offre de prêt proposée par la Caisse d'épargne comme indiqué ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation de cette offre de prêt.

N° 2017-42: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – RECOURS CONTRE LE PERMIS D'AMÉNAGER DU CENTRE BOURG

5.8 Institution – décision d'ester en justice

Le maire informe le conseil municipal de l'affaire présentée au tribunal d'instance, à savoir :

Un contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – affaire Mme Michèle Champigny contre Commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin : par lettre en date du 11 septembre 2017, le Greffier en chef du tribunal administratif d'Orléans a transmis à la commune la requête n° 1703001-2 présentée par Mme Michèle Champigny.

Le requérant conteste le permis d'aménager n° PA03705717H0001 autorisant l'aménagement de parkings pour la partie concernant la parcelle C n° 1056 (près de l'école)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif d'Orléans dans l'affaire référencée ci-dessus,
- **Autorise** le maire à ester en justice pour la procédure d'expropriation de la parcelle C 351
- **Désigne** TEN France Société d'avocats à Poitiers pour défendre la commune.

N° 2017-43 : LOCATION DU LOGEMENT N° 2 – 3 RUE DE L'ABBE FAVOREAU

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Le maire indique que Mme Aurore Ciavaldini, locataire du logement n° 2 au 3 rue de l'Abbé Favoreau, a donné son préavis de départ.

Le maire propose de louer le logement n° 2 à M. Antonin BERNARDON à compter 1^{er} octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le logement n° 2 situé au 3, rue de l'Abbé Favoreau à M. Antonin Bernardon,
- **Précise** que le bail prendra effet au 1^{er} octobre 2017,
- **Fixe** le loyer mensuel à 331,00 €, payable à la trésorerie de Ligueil,
- **Décide** de demander une caution égale au montant d'un mois de loyer à savoir 331,00 €.

N° 2017-44 : CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN COMMERCE AMBULANT

3.5.1 Acte de gestion du domaine public – occupation temporaire

M. REYNAULT Johnny de Sainte-Maure-de-Touraine (le Manhattan snack) demande un emplacement pour une vente ambulante de burger, panini, hot dog...

La vente ambulante se déroulerait le mercredi de 18 h à 21 h30. Le camion pourrait stationner sur la place de la salle des fêtes.

Il est proposé de signer une convention temporaire d'occupation du domaine public avec le demandeur pour lui permettre d'exercer son activité.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2017 (renouvelable tacitement par période de un an).

La mise à disposition comprendra l'emplacement du camion au lieu suivant : Rue Dangé d'Orsay – salle des fêtes. Durant les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes, le camion stationnera sur la place de la Mairie.

Le montant annuel de la redevance sera de 120 €.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les

articles L. 2125-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public établie avec M. Reynault Johnny pour la vente ambulante de burgers,
- **Fixe** la redevance d'occupation à 120 €/an,
- **Autorise** le maire à signer la convention avec l'occupant désigné ci-après « Le Manhattan Snack »,
- **Indique** que la convention sera annexée à la présente délibération.

N° 2017-45 : CHOIX DE L'ENTREPRISE- RAVALEMENT DE LA FACADE DU LOCAL DE STOCKAGE SITUÉ RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU

1.1 Commande publique – marché public

Des devis ont été demandés pour la réfection du pignon du local comité des fêtes situé au 5 rue de l'Abbé Favoreau.

Les travaux comprennent :

- Démolition du mur (8m²) et maçonnerie du mur à la chaux
- Piquage du pignon
- Réalisation d'un enduit couvrant (chaux et sable)
- Pose d'un poteau pour soutien de poutre intérieur

Deux devis ont été demandés :

BENNOIN : 6 773,62 € T.T.C

MENET : 10 925, 02 € T.T.C

Il est précisé que ces travaux ont fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'architecte des bâtiments de France.

Le montant prévu au budget pour ces travaux était de 10 000 € (opération n°151 - Rénovation de bâtiments).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BENNOIN pour un montant de 6 773,62 € T.T.C.

N° 2017-46 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

7.5 Finances locales – subventions

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du collège de Ligueil pour un voyage scolaire en Angleterre du 01 au 06 octobre 2017. Le montant du voyage s'élève à 271,18 €. Quatre élèves sont concernés : Nathan AVRIL, Brian REBIC, Mael ROBIN et Rebeca THURIER.

Le maire rappelle qu'habituellement la commune verse une participation pour les voyages linguistiques à hauteur de 40 €/élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser à chaque enfant une participation de 40 € pour le voyage scolaire en Angleterre (soit 160 € pour 4 élèves).

N° 2017-47 : RAPPORT DE LA CLECT

5.7 Intercommunalité

Le maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine a validé le 11 septembre 2017 le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion, conformément à l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Le maire présente le rapport transmis par le Président de la CLECT. Pour notre commune, le transfert de charge concerne la prise de compétence gestion des rivières par la communauté de communes. Le montant du transfert de charge est de 2047 € qui correspond à la participation que la commune versait au Syndicat de l'Esves.

Le maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois sur ce rapport en application de l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des impôts,

Vu le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2017 validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine en date du 11 septembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le rapport de la CLECT tels que présenté et annexé à la présente délibération.

N° 2017-48: CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES RIVERAINS DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE L'ESVES ET SES AFFLUENTS

5.7 Intercommunalité

Dans le cadre du contrat territorial de l'Esves et ses affluents, des travaux d'entretien et de restauration vont être réalisés par la communauté de communes.

Les travaux sont situés sur le ruisseau de la Fontaine Saint-Martin et le ruisseau du Gué de l'Arche.

Les travaux seront les suivants : enlèvement des embâcles (bois morts et objets tombés dans le cour d'eau) et abattages sélectifs d'arbres indésirables ou menaçant pour le cour d'eau.

Le coût restant à charge pour la commune sera de 2 000 €.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, deux conventions doivent être signées avec la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Ces conventions définissent des travaux à réaliser, les conditions de réalisation des travaux et notamment fixe le devenir du bois abattu.

Il est convenu que la commune récupère le bois broyé et le bois destiné au chauffage.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de conventions établis pour la participation financière de la commune aux travaux de restauration des cours d'eau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer les conventions pour la participation

financière de la commune aux travaux de restauration des cours d'eau suivants : ruisseau de la fontaine Saint-Martin, ruisseau du Gué de l'Arche.

Questions diverses :

Demande de financement pour la création d'une auto-entreprise

M. Ledoux (domicilié au 11 rue Dangé d'Orsay) demande une aide financière pour la création de sa société « ELECTRO-PHONE-RECYCLING » : rachat –revente et réparation de produit électroménager, informatique, téléphonie, TV...

Un besoin de financement de 2 210 € lui est nécessaire pour démarrer son activité.

M. Ledoux est actuellement sans emploi et dans une situation financière difficile.

Sa demande de financement a été transmise au service économique de la CCLST (Sud Touraine Active).

Recrutement agent d'entretien :

Mme Sophie VINCENDEAU recrutée depuis le 1^{er} août 2017 en tant qu'agent d'entretien a démissionné de son poste pour des raisons de santé.

Mme Emmanuelle CARRÉ (de Cussay) a été recrutée à compter du 4 septembre 2017 pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

Dispositif CEE TEPCV

Des devis ont été demandés et transmis à la CCLST dans le cadre du programme CEE TEPCV.

- Remplacement des menuiseries : Mairie, Salle aéromodélisme et salle Jeanne d'Arc (le remplacement de menuiseries pour les logements n'est pas pris en charge) :
 - Devis LOUAULT : 17 232 €
 - Devis CHAUVEAU-DAUDET : 19 231,67 €
- Remplacement des chauffages électriques –logement 3 rue de l'Abbé Favoreau : devis PORTRON : 9 086 ,00 €
- Remplacement de la chaudière fioul de la mairie : devis PORTRON : 9 940, 63 € / ROY MAGNIEN : 15 066,22 €
- Isolation des combles des logements rue de l'Abbé Favoreau : devis BERLEAU : laine de roche 1 704,50 € ou laine de verre 1581,06 €

Cahier de vie – Lagune

Le SATESE a établi le cahier de vie de la lagune.

Ce cahier retrace le fonctionnement de la lagune (description, exploitation et gestion du système).

Pose de barres anti-chute sur le poste de relèvement Route de Manthelan

Suite au bilan réalisé par le SATESE, le poste de refoulement Route de Manthelan doit être sécurisé. L'entreprise VEOLIA a établi un devis pour un montant de 1 881,23 € TTC.

Un autre devis va être demandé à la société ATF de Manthelan.

Accessibilité des ERP

Travaux restants à faire :

Salle Jeanne d'Arc : pose de bandes antidérapantes sur les nez de marche

Hôtel Le Bellevue : accessibilité extérieure +réduction du meuble pour le passage entre le bar et la salle de restauration + signalétiques sur les marches (Accès salle de restaurant + escalier hôtel) + numérotation des chambres avec relief

Boulangerie : accessibilité extérieure

Salle des fêtes : installation d'un comptoir PMR au niveau du bar

Salle des anciens : accessibilité extérieure (rampe d'accès)

Vestiaires du stade : Création d'un sanitaire PMR + Comptoir buvette PMR + prévoir un emplacement PMR pour le stationnement (montant des travaux estimé à 13 000 € à prévoir au BP 2018).

Travaux sans autorisation d'urbanisme

Le maire indique qu'une nouvelle procédure permet à la commune de saisir l'architecte des bâtiments de France lorsque des travaux sont réalisés sans autorisation dans le périmètre de protection de l'église.

Comice rural 2018

Le Comice agricole et rural aura lieu les vendredi 31 août, samedi ^{1er}, dimanche 2 et lundi 3 septembre 2018 à Ligueil.

Chaque commune participe soit par la confection d'un char ou la prestation d'une musique lors du défilé, soit par une participation financière aux frais divers.

La commune de Ligueil nous demande de bien vouloir indiquer la forme de participation pour notre commune.

Proposition : David Michaud pourrait faire une prestation musicale au nom de la commune.

Aménagement des logements au-dessus de la mairie

Une subvention de 10 000 € a été accordée à la commune au titre du TDIL (réserve parlementaire de Mme Riocreux) pour le projet de rénovation des logements au-dessus de la mairie.

Commission cimetière

Une réunion de la commission du cimetière va être fixée au courant du mois d'octobre pour le relevage des tombes en état d'abandon.

Commission Espaces verts

Une réunion de la commission Espaces verts a eu lieu le mardi 5 septembre en présence de M. Delcroix et des agents techniques.

Les propositions à étudier sont les suivantes :

- installation d'un support en noisetier (ou en fer) sur le rond-point de la place de la mairie afin de d'y faire pousser des plantes grimpantes (rosiers, ipomée, suzanne...)
- Mettre des vivaces dans les jardinières pour le fleurissement d'hiver (Euphorbe, Stipa...)
- Eglise : fleurissement avec du Sedum
- Parc Saint-Martin : Conserver l'esprit naturel du parc, éclaircir les bois et ne conserver que les espèces les plus intéressantes, continuer à entretenir les allées pour le passage des promeneurs, prévoir l'achat de tables de pique-nique, améliorer la signalétique du parc (aucune indication à l'entrée côté église)
- Améliorer le fleurissement des entrées de bourg

Vente du chemin rural à Cosnier

La vente d'une partie du chemin rural à Cosnier avec M. et Mme Berleau a été signée chez le notaire le 22 septembre 2017.

Commission des chemins

Une réunion de la commission des chemins sera fixée pour étudier les points suivants :

- Remise en état du chemin rural à Cosnier suite à la vente d'une partie du chemin (à voir avec M. et Mme Berleau)
- Problème de stationnement devant le 34 rue Dangé d'Orsay (étudier la pose d'un panneau d'interdiction de stationner)
- Demande de pose d'un panneau voie sans issue à Bellevue

- Recenser les lieux où il manque des panneaux de signalisation (ex : la Morinerie)

Comité des fêtes

Le comité des fêtes organise une soirée Halloween le samedi 28 octobre 2017 (le programme n'est pas encore défini).

Concours des maisons fleuries

Prévoir l'achat des places pour la visite du château et des jardins de Chaumont-sur-Loire.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 24 octobre 2017 à 20 h.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 26 septembre 2017

	Délibérations
2017-41	Emprunt – Aménagement du centre-bourg
2017-42	Autorisation d'ester en justice – Recours contre le permis d'aménager – Aménagement du centre-bourg
2017-43	Location du logement n° 2 situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau
2017-44	Convention d'utilisation du domaine public pour un commerce ambulant
2017-45	Choix de l'entreprise – ravalement de la façade du local de stockage situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau
2017-46	Demande de subvention pour un voyage scolaire
2017-47	Rapport de la CLECT
2017-48	Convention pour la participation financière des riverains – Contrat territorial de l'Esves et ses affluents

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2017

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Absente
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	Absente
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	